

LE PROJET DU BUS-TRAM BÉNÉFIQUE AUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES




Dans le respect de l'article L228-2 du code de l'environnement qui prévoit la mise en place d'aménagements cyclables lors de toute création ou rénovation de voirie (hors autoroute ou voie rapide), le projet de bus-tram de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis comprend la réalisation de plus de 5 km d'itinéraires cyclables.

Ceux-ci permettront d'assurer la continuité et l'extension des itinéraires existants, de contribuer au maillage du réseau et de renforcer la sécurisation des cyclistes.

PLUS DE 5KM D'ITINÉRAIRES CYCLABLES RÉALISÉS LE LONG DU TRACÉ DU BUS-TRAM




LES DIFFÉRENTS TYPES D'ITINÉRAIRES CYCLABLES DU PROJET :

 **Piste cyclable** : voie dédiée aux cycles (par exemple entre le giratoire des Trois Moulins et la salle Azurarena d'Antibes)

 **Voie mixte** : Il s'agit d'une voie partagée entre les bus et cyclistes, élargie pour permettre le dépassement des vélos en toute sécurité. C'est par exemple le cas sur la rue des Trois Moulins qui va du giratoire Super-Antibes à celui des Trois Moulins, où la faible largeur du tunnel autoroutier empêche la création d'aménagements cyclables indépendants. (cf photo)



 **Voie verte/partagée** : Il s'agit d'un espace exclusivement réservé à la circulation des véhicules non motorisés (vélos, trottinettes...) et des piétons (exemple : devant la salle Azurarena d'Antibes).

Lorsqu'il s'agit de zones où les piétons et les cyclistes peuvent cohabiter, ce partage de voie se fait sans difficulté.

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PISTES CYCLABLES

QUELLE LARGEUR ?

La largeur des voies cyclables varie selon l'emprise disponible, la largeur de la rue, la fréquentation prévisionnelle cyclable et piétonne et l'existence de stationnement contigu. Dans le cadre du bus-tram, la réalisation de voies partagées de 5m de large (cheminement cyclable à double sens) a été privilégiée afin de permettre un confort pour les piétons et cyclistes. Cependant, pour des questions foncières ou pour maintenir les activités riveraines, commerciales ou industrielles, la largeur des voies a parfois dû être réduite à 3 mètres.

QUELLE ORGANISATION POUR LES TRAVERSÉES AUX CARREFOURS ?



Les cycles sont intégrés dans les études des carrefours, afin d'assurer une bonne visibilité réciproque des usagers, les traversées cyclistes sont mises en évidence par des marquages au sol. Lorsque les carrefours seront équipés de feux tricolores (ce qui sera le cas pour la majorité des carrefours traversés par le bus-tram), des feux spécifiques pour les cyclistes permettront d'accroître la sécurité.

QUEL STATIONNEMENT ?

Des arceaux à vélos seront installés à proximité des stations du bus-tram afin de faciliter l'intermodalité.

Compte tenu des retours des usagers, des arceaux en U renversé, aussi appelé « épingle », seront utilisés. En effet, ce type d'arceau, qui permet d'accrocher le cadre et une roue avec un seul cadenas, préserve le vélo et assure une meilleure sécurité contre le vol.

QUEL ÉCLAIRAGE ?

Pour accroître la sécurité, les itinéraires cyclables et piétonniers seront éclairés sur l'ensemble de leur tracé. Dans le Parc Départemental de la Brague, des bornes lumineuses à détection de mouvement seront installées afin de réduire la gêne pour les espèces nocturnes (chauve-souris notamment).

À NOTER :



une attention particulière est accordée au maintien des aménagements cyclables et piétons durant le chantier du bus-tram. La CASA concerte régulièrement avec les associations de cyclistes et prend en compte leurs avis, y compris pendant les travaux.

LE PLAN VÉLO, UN ENGAGEMENT CASA

Pour promouvoir l'utilisation du vélo sur les trajets domicile-travail au sein de la technopole, la CASA a engagé un plan vélo.



Ainsi, à Sophia Antipolis, une communauté de cyclistes a été créée en 2016. Depuis lors, diverses actions ont pu être menées : distributions de gilets de sécurité, relevés du nombre de cyclistes, échanges sur un forum dédié pour déterminer les itinéraires à emprunter et signaler les difficultés rencontrées.

La CASA travaille également en collaboration avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, gestionnaire de voirie, pour la réalisation de pistes cyclables depuis et vers Sophia.

Par ailleurs, des boxes à vélo sécurisés ont été installés en guise d'expérimentation à la gare routière de Valbonne Sophia Antipolis, à la salle Azurarena d'Antibes et sur l'avenue Roumanille à Biot-Saint-Philippe. En effet, il a été constaté qu'un Français sur 5 renonçait à l'usage de la bicyclette après un vol et que le développement de l'offre de stationnement sécurisé devait venir compléter celui des itinéraires cyclables pour accroître l'usage du vélo.





Pour utiliser les boxes sécurisés, il vous suffit d'un cadenas. Vous pourrez ainsi laisser votre vélo pour prendre, par exemple, le bus et l'utiliser le lendemain matin jusqu'à votre lieu de travail.




PLUS D'INFOS

 En savoir plus

 Nous écrire

 Vous inscrire à l'alerte sms

 Envoyer à un ami

 Visualiser la carte des travaux



 Les ambassadrices bus-tram sont à votre service pour :

- répondre à vos questions
- vous expliquer le projet
- vous informer des phases de travaux à venir



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS